

# LE SPECTATEUR

ORGANE JUDICIAIRE DES COMTES DE WRIGHT, LABELLE ET PONTIAC.

LA COMPAGNIE DE PUBLICATION "LE SPECTATEUR", (Incorporée) PROPRIÉTAIRE-ÉDITEUR.

The Jos. Gorvell Co. Limited.



Après une vaine chasse aux votes dans le quartier 3, il paraît que M. l'échevin Gravelle doit partir bientôt à la chasse d'autre gibier. Il reviendra en temps pour prendre un *back seat* dans le quartier No. 2.

## IMPRIMERIE

Le nouvel atelier d'imprimerie du "Spectateur", à l'angle des rues Principale et de l'Église, (en arrière l'ancien magasin de M. Maurice Bedard) est des plus modernes.

Nous pouvons exécuter tous les travaux, depuis les plus simples jusqu'aux plus compliqués, à des prix raisonnables, soit 25 POUR CENT MEILLEUR MARCHÉ que n'importe où ailleurs.

Travail garanti. Livraison immédiate. Une visite est sollicitée.

## AFFAIRES MUNICIPALES

Nous n'aurions pas le droit de dénoncer certains échevins à la vindicte publique, si, par leur bonne conduite, ces échevins ne méritaient que des éloges. En certains quartiers, on a tort de croire que ceux que nous cinglons parfois violemment ont encouru notre disgrâce pour des raisons personnelles. Nous n'avons cure des prétextes inventés par les intéressés pour couvrir leurs fautes publiques.

On se rappelle que, l'hiver dernier, nous avons combattu la candidature de l'échevin Falardeau, à cause du passé municipal de ce monsieur qui n'offrait aucune garantie de sa compétence dans le giron civique. Les derniers événements confirment malheureusement nos appréhensions. Ainsi, d'un seul coup de langue, M. l'échevin Falardeau fait perdre \$5,000. aux citoyens de Hull. Ce n'est pas de la fiction que nous faisons, mais un simple chapitre de notre histoire municipale, sans que nous y mettions la moindre parcelle de malice.

Puisque nous avons entrepris de défendre jusqu'au bout les intérêts de la population de Hull, il est de notre devoir de dénoncer les mauvaises actions de ceux qui ont juré de remplir fidèlement une charge publique, fut-ce un Dr. Fontaine ou un Ovide Falardeau. Lorsqu'on est guidé, comme nous le sommes, par un bon esprit civique, indépendant et désintéressé, les noms des coupables et leur position sociale nous laissent indifférents.

deau vient de donner une preuve éclatante de son incompétence, en faisant perdre des milliers de dollars à la cité. Les soumissionnaires pour les travaux de l'égoût collecteur du lac Flora, étaient au nombre de cinq. La plus haute soumission était de \$48,000. et la plus basse—celle de M. Martin, de Smith Falls, Ont.,—de \$38,500. Celle qui suivait de plus près la plus basse, était celle de M. E. J. Laverdure, d'Ottawa, pour \$43,600., soit \$5,000. de plus que M. Martin. Il faut observer que tous les soumissionnaires ont fait leurs calculs d'après les plans et devis de l'ingénieur de la cité, lesquels plans et devis étaient les mêmes pour chacun. Comme on le sait, chaque soumission était accompagnée d'un chèque accepté pour \$2,000., laquelle somme devait être retenue par la ville, comme garantie de l'exécution du contrat.

Le conseil de ville, siégeant à huis clos, en comité général, a accepté la plus basse soumission. La grande différence de prix entre M. Martin et ses concurrents imposait à nos édiles le devoir d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire. Nous avons rencontré, le même soir, quelques-uns des entrepreneurs qui se déclarèrent satisfaits, en ajoutant que M. Martin joindrait sûrement les deux bouts, mais qu'il ne réaliserait aucun bénéfice.

Avant le retour des soumissions devant le conseil siégeant publiquement, M. Falardeau insista pour qu'il soit inséré dans le contrat, un article imposant à M. Martin l'obligation de n'employer que des citoyens de Hull pour l'exécution des travaux.

Nous voulons bien croire que M. Falardeau n'avait en vue que l'idée de faire de la populacrierie, en se réclamant le champion des intérêts de notre classe ouvrière, mais n'empêche que sa tentative de réclame gratuite et populaire a fait perdre \$5,000. de l'argent des taxes payées par les ouvriers, pauvres comme

Or, voici, en peu de mots, comment M. l'échevin Falardeau voyant par la différence de \$5,000. entre sa soumission et la deuxième sur la liste, qu'il s'était fourré un doigt dans l'œil, M. Martin profita du droit qui lui avait été donné grâce à l'article additionnel proposé par M. Falardeau, et il refusa net de signer le contrat. Son chèque lui fut naturellement rendu, puis les échevins s'assemblèrent à nouveau pour régler la question.

M. Laverdure s'en tint exclusivement aux conditions stipulées dans les plans et devis, repoussant l'article Falardeau; et, en désespoir de cause, il obtint le contrat à son prix, soit \$43,600. sans être tenu d'employer des citoyens de Hull.

Si les échevins avaient gardé le chèque de M. Martin, ils pouvaient, en jetant au panier, comme ils l'ont d'ailleurs fait plus tard, l'article Falardeau, forcer M. Martin à exécuter le contrat ou bien perdre son dépôt. Et nous aurions fait une économie de \$5,000.

Voyons! n'est-ce pas assez clair? Et l'on viendra encore dire que nous nous attaquons à M. Falardeau parcequ'il a lâché le parti libéral. Pas du tout! M. Falardeau est un habile politicien doublé d'un bon boulanger, mais il en coûte diablement cher aux contribuables de le voir siéger au Conseil de Ville.

## Le caractère national

Rien n'illustre mieux le mauvais côté de notre caractère national qu'une récente action du conseil municipal. Le Canadien-français est envieux et jaloux. Le succès de son voisin lui porte ombrage, et il cherche toutes les occasions possibles de lui nuire. En politique et en affaires, dans la société comme dans toutes les sphères de l'existence, ce malheureux penchant se traduit parmi nous. Nous nous décrions les uns les autres, nous nous réjouissons du mal qui arrive à l'un des nôtres, et lui en souhaitons s'il fait mine de vouloir s'élever un peu au-dessus des siens. S'il réussit, on l'accuse de tous les procédés canailles; s'il tombe, on chante la victoire.

Monsieur le docteur Aubry n'est pas notre ami politique, mais il ne s'agit pas ici de politique. D'ailleurs, nous avons toujours différé d'opinion avec lui sur la plupart des questions. On ne prétendra pas que c'est un sentiment d'amitié personnel qui nous anime en abordant le sujet que nous avons ici en vue. Nous parlons donc avec le plus grand désintéressement. Le docteur Aubry a, d'après nous, un grief on ne peut mieux fondé contre le conseil municipal, et si ce dernier n'a pas voulu lui rendre justice, c'est que Baptiste Canayen qui siège au conseil s'est laissé dominer par son irrésistible désir de faire dommage à un Canadien-français qui réussit.

Il n'y a pas d'autre raison que la jalousie et l'envie pour expliquer l'autorisation accordée par le conseil à certains individus d'élever une bicoque, à côté de la principale demeure que vient de construire le docteur Aubry. Quel échevin aurait consenti à laisser ériger à côté de sa maison d'habitation, un chantier comme celui que l'on monte en ce moment, contre toutes les lois du bon goût, du sens commun, de l'équité, de la sage administration et de la sécurité publique, et à l'encontre de toutes les vertus civiques, à côté de la résidence de monsieur Aubry?

Monsieur Aubry, après vingt ans de labeurs ardues, a pu enfin réaliser la plus légitime ambition de tout citoyen, en se mettant à l'abri sous un toit comparativement luxueux. Il dépense quinze mille dollars pour sa propre satisfaction et pour l'orgueil de la ville. Il paye de fortes taxes et de lourdes assurances pour que sa propriété reste en valeur par le concours de tous les avantages et des améliorations qui résulte de notre régime social. Pour quelle autre raison, si ce n'est par cause de jalousie, le conseil municipal, chargé de la protection et de l'administration du bien public, se permet-il d'enfreindre lui-même ses propres règlements et de violer son mandat, en dépréciant par un acte volontaire, la propriété d'un des principaux citoyens, dont le seul tort est d'être mieux logé que les envieux qui le jalouent?

Non seulement le conseil a commis un acte indigne, mais il a manqué de jugement, car quel tribunal de justice va maintenant décider que l'immeuble du docteur Aubry doit être porté au rôle d'évaluation pour \$12,000 au lieu de \$6,000 ou \$7,000, quand le conseil lui-même vient de faire perdre la moitié de sa valeur à une des plus belles propriétés, sinon la plus belle de toutes, en permettant la construction, tout à côté, d'un bâtiment excessivement dangereux, dont les pareils sont tenus sous une surveillance rigoureuse dans les autres villes à cause de la terrible menace qu'il sont à la sécurité publique. Ainsi, pour avoir cédé au sentiment naturel à Baptiste Canayen, le conseil va probablement faire perdre à la municipalité plusieurs milliers de dollars de taxes par année. On ne peut prétendre que c'est pour se créer de la popularité que le conseil a accordé cette autorisation à deux personnes, car nul doute que toute la Grand'rue doit en être indignée. L'intérêt public est également hors de question dans cette affaire. Il n'y a pas que le docteur Aubry qui se sente atteint; tous ceux qui ont une propriété de quelque valeur sympathisent et protestent avec lui.

Il est possible aussi que le docteur soit puni par là où il a péché, car le temps n'est pas encore éloigné où il s'unissait aux pires éléments de

la population qui réclamaient rien moins que le nivellement général de toutes les têtes à Hull. Mue par la jalousie et l'envie, cette horde d'anarchistes voulut la ruine de plus d'un citoyen intègre et fier, et le docteur favorisa leurs menées. Aujourd'hui, ces citoyens ne voient victime des niveleurs, des jaloux et des envieux, mais ne s'en réjouissent pas.

## L'hon. C. R. Devlin

L'hon. M. Devlin nous est revenu après avoir passé, à vrai dire, tout l'été en visites officielles dans les diverses parties de la Province où il se fait de la colonisation.

L'infatigable ministre, "le meilleur ministre de la colonisation qu'ait eue la Province," comme l'appelle *Le Bulletin*, de Montréal, a tenu à aller se renseigner sur place, recevoir les demandes des colons, s'entendre avec eux sur les meilleurs moyens de les aider dans leur rude tâche, voir par lui-même où mettre les chemins et les ponts qui leur permettent de communiquer avec les centres.

Sa dernière visite a été pour le Lac St-Jean, où il a présidé à l'inauguration d'un grand pont à St-Félicien; il a été reçu avec enthousiasme, ainsi que le dévot député provincial, M. J. B. Carbonneau. Le ministre était accompagné dans cette circonstance de M. Guy Tombs, du Canadien Northern, qui a profité de l'occasion pour faire une annonce importante: c'est que McKenzie & Mann allaient entreprendre la construction du chemin de fer de Chipougamou.

M. L. S. D. Reinhardt, garde-chasse et garde-pêche pour l'ouest de la province de Québec, a transporté son bureau dans le magasin de confections de MM. Caron & Carrière, à l'angle des rues Principale et de l'Église. M. Reinhardt se tient à la disposition du public pour fournir les renseignements concernant la chasse ou la pêche, émettre des licences ou permis, etc. Toute correspondance qui lui sera adressée recevra son attention immédiate. Les chasseurs et les pêcheurs qui projettent en ce moment une petite excursion sur la Gatineau ou ailleurs, feraient bien de voir M. Reinhardt, car il est nécessaire de se mettre en règle, vu que les lois de la chasse et de la pêche sont appliquées incessamment, et, gare aux imprudents. Le téléphone du bureau de M. Reinhardt est 2181.

**LES PILULES M<sup>C</sup> GALE POUR LES ROGNONS**

**GRATIS!** Échantillons à tous—**HOMMES et FEMMES** souffrant de Maux de Reins, d'Estomac, du Foie ou de Mal de Dos, sur réception de ce Coupon.

Nom.....  
Adresse.....  
THE WING-TECHNICAL CO. LTD. MONTREAL.

## 2 "LE SPECTATEUR"

Organe Judiciaire des Comtés de Labelle  
Wright et Pontiac.

Seul journal imprimé et publié à Hull.  
ABONNEMENTS. PAR AN

Canada — — — — \$1.00  
Etranger — — — — 1.50

La date figurant sur l'adresse de  
l'abonné tient lieu de reçu à celui-ci.

### TARIF DES ANNONCES.

Annonce par ligne — — 10c.  
(mesure agate.)

Tarif spécial pour annonces à long terme

La Compagnie de Publication "Le Spectateur"  
(Incorporée)

E. E. CINQ-MARS,

Secrétaire.

Phone 5880 et 2855 Hull, P. Q., Canada.

Hull, Jeudi, 4 Nov. '09.

## NOTES LOCALES

M. J. Alban Laferrière a été nommé député général du haut chef de l'Orde Indépendant des Forestiers, pour la province Québec. C'est une des charges les plus importantes, de cette société.

J'invite tous ceux qui ont besoin d'un pardessus d'automne de venir me rendre une visite. Mes tissus pour l'automne sont tous arrivés, ainsi que les nouvelles cartes de modes. Mon tailleur est toujours à votre disposition. Satisfaction garantie, occasions spéciales.

J.B. PHARAND.

La Chorale Notre-Dame de Hull a fait l'élection de ses officiers pour l'année prochaine. Le résultat est le suivant : Président, Joseph Larue ; Vice-président, Dosithé Caron ; Secrétaire-archiviste, A. E. Bérubé ; trésorier, J. E. Bédard ; directeur, Ls. Durocher ; bibliothécaire, Rod. Gratton.

\$15,000. Valant de chaussures dans lesquelles vous pouvez choisir au prix du gros. Samedi seulement.

La vente commencera à 8 heures a. m., et se continuera jusqu'à 11 heures du soir.

Au magasin de chaussures Charlebois, coin des rues du Pont et Wellington, Hull.

La paroisse St Rédempteur a décidé d'embellir l'intérieur de son église par l'addition de trois grands tableaux et la restauration des autres peintures. L'entreprise a été confiée à M. Miller qui a exécuté les travaux de peinture à l'église St Jean Baptiste d'Ottawa.

M. J. O. Deslauriers, marchand-tailleur, vient d'ouvrir un salon de modes, pour dames. Satisfaction garantie. Costumes de tous genres à bas prix. Les dernières modes à votre disposition. J. O. Deslauriers, 22 et 24 rue Wellington, Hull.

En Cour de Circuit, de M. le juge Champagne a entendu l'autre jour la réclamation en dommages-intérêts de Mme veuve Alex Gauvreau, contre M. Alfred Menier, pour fausses promesses de mariage. Madame Gauvreau, âgée de 41 ans devait épouser M. Alfred Menier, âgé de 60 ans, mais elle seule se rendit à l'église. Six semaines plus tard, M. Menier épousait une autre femme.

Au TALBOTOSCOPE. Programme extraordinaire de vues animées. Spectacle tous les soirs à 8 heures, matinée, les jeudi, samedi et dimanche. Admission, 5cts. Sujet spécial ce soir : La réforme des ivrognes. 6000 pieds de vues. Changement de programme tous les soirs.

Au Monument National, mardi, le 9 novembre, "Le Maître de Forges," grand drame en quatre actes et cinq tableaux. Retenez vos billets à l'avance, afin de vous assurer un bon siège. Billets, 25, 35 et 50cts. Plan de la salle et billets en vente chez M. A. Pinard, bureau du conseil No. 1 de l'Union St. Joseph du Canada, 323 rue Dalhousie, Ottawa. Tel. 4224. Chez M. T. St. Jean, marchand de chaussures, angle des rues Albert et Britannia, Hull, Téléphone 5861.

Les meilleures huîtres à la mesure, que l'on puisse se procurer à Hull, sont en vente chez M. Elzéar Duguay, restaurateur, de la rue du Pont. Ces huîtres sont servies au restaurant ou livrées à domicile. Huîtres sur écaillés livrées sur commande dans n'importe quelle partie de la ville.

Le chef Genest vient de célébrer le 36ième anniversaire de son entrée dans la police. M. Genest est chef de la police de Hull depuis une trentaine d'années.

Maintenant que la force constabulaire de notre ville est considérable, il ne serait que

# PIANOS

## MASON & RISCH HAINES BROS. MENDELSSOHN MARSHALL & WENDEL

— et le célèbre —

### JOHN RAPER SPECIAL

Pianos neufs depuis \$300 en montant.  
Termes de paiements faciles. Escompte libéral au comptant. Ecrivez pour catalogue et liste de prix.

**JOHN RAPER PIANO Co.**  
179 RUE SPARKS, OTTAWA.

## ...DEMENAGEMENT...

Je suis heureux d'annoncer que mon épicerie est maintenant déménagée à

**l'angle des rues Philomon et Hanna,** et que j'ai ajouté un grand choix de marchandises fraîches, de première qualité.

Vous êtes cordialement invités à venir visiter ma nouvelle épicerie pour vous convaincre de la qualité et du bas prix de mes marchandises.

## Jos. Carrière,

EPICIER.

Angle des rues Philomon et Hanna, Hull. Phone 541.

juste de relever le chef Genest de la responsabilité du service de la brigade du feu, sans compter que la nomination d'un chef qui donnerait ses services exclusifs au département du feu, ne pourrait qu'être bien vu par les compagnies d'assurances.

Nous souhaitons au chef Genest de rester encore trente ans à la tête de notre police qu'il dirige effectivement.

Avez-vous une montre, une horloge, un article de bijouterie qui a besoin d'être nettoyé ou réparé ? Allez chez Jos. Couture, le bijoutier-horloger en face la banque d'Ottawa, rue Principale. C'est un expert dans ce genre de travail. Son ouvrage est garanti. Spécialité—Fabrication de jones de mariage et bagues de fiançailles.

La saison des bouquets et des quêtes de toutes sortes bat son plein. Nous avions espéré, après les remarques que nous avons faites l'hiver passé, que les organisateurs de bouquets (!) à propos de tout et de rien, resteraient sous leur tente, mais il paraît qu'ils ont un appétit insatiable. Une fois pour toutes, nous prévenons charitablement ces vulgaires exploités que, dans l'intérêt général de nos concitoyens, nous les dénoncerons sans merci à la vindicte publique.

Si vous voulez que votre maison soit garnie de jolis meubles pour le temps de l'exposition, n'oubliez pas d'aller voir ce qu'offre la maison P. H. Charron, rue du Pont. Pour les prix on ne peut obtenir rien de plus beau ni de meilleurs ailleurs.

Notre assortiment de poêles et fournaies pour l'hiver est maintenant au grand complet. Il y en a pour tous les goûts et pour toutes les bourses. Venez les voir. Nos prix vous donneront satisfaction. P. H. Char-

ron, rue du Pont.

M. le docteur Aubry a parfaitement raison de protester contre l'érection d'un hangar en guise de théâtre, immédiatement à côté de sa nouvelle résidence, sur la rue Principale. En effet, nous ne voyons pas comment les autorités civiques puissent raisonnablement permettre au premier quidam venu de déprécier la valeur des propriétés qui sont les plus beaux monuments de notre ville. Sans compter qu'il n'est que temps de soumettre les salles théâtrales aux règlements les plus sévères pour assurer la protection du public.

Nous avons un assortiment de magnifiques chaussures américaines, en cuir vernis, vendues partout à \$6.00 la paire. Nous les avons obtenues à 50 pour cent de leur valeur réelle et nous voulons en faire part de bénéfice au public, en les offrant à \$4.50 la paire. Soyez les premiers rendus au magasin B. Patry, rue Principale. Porte voisine de la pharmacie Medical Hall.

Le comité nommé par la chambre de commerce de Hull pour faire le choix de la localité où devra être construit l'hôpital projeté, s'est prononcé en faveur de l'acquisition d'un terrain sur le chemin de Chelsea, près de la barrière de péage. Une recommandation en ce sens sera faite à la prochaine assemblée de la chambre de commerce.

Nous est avis qu'un hôpital à l'autre bout de la ville, loin des usines et de la population ouvrière, ne servirait pas à grand chose. Il serait pourtant facile d'ériger un hôpital dans un endroit plus accessible, surtout pour les blessés qu'il faut transporter d'urgence. Le chemin de Chelsea est plus éloigné des usines Eddy que ne le sont les hôpitaux d'Ottawa.

## "Brandy" PH. RIC

La Creme des Cognacs

RICHARD, V.O.

" V.S.O.P.

" 20 Ans.

" 40 ans.

En vente partout

DISTRIBUTEURS EN GROS

LAPORTE, MARTIN & CIE

MONTREAL.

En vente par L.H. Major

res, OTTAWA.

J'ai un certain nombre de terrains de choix pour dans la ville de Hull, sur le chemin Colombienne rue Brewery). Ce droit est magnifique, les terrains sont élevés ; c'est la situation idéale pour vous constituer une résidence. Ouvriers Hull, voici une occasion de devenir propriétaire. \$25 argent comptant et 8 mois, vous achetez l'un de beaux terrains. Jamais n'avez eu la chance d'obtenir un terrain à d'aussi bonnes conditions. Le meilleur choix premier arrivé. Venez au téléphone à mon bureau pour renseignements. D. G. Carrière, 106 1/2 rue Sparks, Ottawa. Téléphone 4470.

M. le juge Champagne rendu jugement en Cour Supérieure, fixant à \$112,000 l'évaluation des immeubles de la Cie Matthews propriété d'abattoirs dans les limites de la cité. La compagnie dont franchise civique est terminée réclamait l'ancien chiffre d'évaluation, soit \$63,000 de son côté, la cité avait pour la nouvelle évaluation \$188,000. A l'avenir, la Matthews devra payer taxes sur les deux tiers de l'évaluation de \$112,000.

Les appels du Dr. Aubry de M. E. R. Risson et J. Ste. Marie contre l'évaluation de leurs propriétés, ont été rejetés.

Les ameublements de salon en vente chez P. H. Charron sont les plus jolis, les plus longue durée, et on les offre au meilleur marché que dans n'importe quel autre magasin de deux villes. C'est là que nos concitoyens devraient faire l'acquisition d'un ameublement de salon.

Les nombreux amis de Hubert (Pit) Bernier, autre hôtelier, de cette ville, sont priés de ne pas oublier, lorsqu'ils iront à Québec, que Bernier tient l'excellent hôtel Terminus, en face de la gare du Lac Saint-Jean, Bon service. Prix populaires.

## AVEZ-VOUS DES PEAUX VERTES

A VENDRE ?

Nous vous payerons les plus hauts prix du marché

Nous vous garantissons :

Assortiment Honnête.

Prompt Paiement.

NOUS PAYERONS L'EXPRESS

REVILLON FRERES

MAISON FONDÉE EN 1788

Les plus forts acheteurs de Peaux du monde entier,

134 et 136 rue McGill, Montreal

Notre Liste de Prix 1909-1910 envoyée GRATUITE sur demande.



Un Portrait au Crayon agrandi, de 18 par 24 pouces, copié d'une des meilleures photographies du Rév. Père Morriscy, ce prêtre-médecin de si haute renommée, a été fait pour les admirateurs de ce prêtre, ou de ses prescriptions merveilleuses. Il est beaucoup mieux que la reproduction ci-dessus, c'est un magnifique portrait, qui vaut la peine d'être encadré. La Father Morriscy Medicine Co., Ltd., de Chatham, N.B. sera heureuse d'envoyer ce portrait, absolument gratuit, à tous ceux qui écriront pour l'avoir.

NOTRE FEUILLETON

# L'histoire de Hull

Son origine, ses progrès, son avenir.

Avec Illustrations.

Par E. E. CINQ-MARS, journaliste.

No. 9.

Ayant eu la bonne fortune de suivre de près, par la lecture et autrement, les oeuvres immenses des Oblats, je ne doute pas que le lecteur lira avec intérêt la courte analyse qui suit.

Quoique célèbre, la congrégation des Oblats est de date assez récente, puisqu'elle ne remonte qu'à 1816. Elle fut, comme il a déjà été dit, fondée à Aix par l'abbé Charles-Joseph-Eugène de Mazenod, plus tard évêque de Marseille. En 1821, le Pape Léon XII l'approuva et lui donna la glorieuse appellation de "Oblats de Marie Immaculée". Plusieurs noviciats furent fondés en France et en Suisse; et les Oblats concentrèrent leurs efforts à la prédication des retraites paroissiales, surtout dans le midi de la France.

Ce n'est que lors de la visite de Mgr Bourget, de Montréal, en 1841, que les Oblats répondirent à l'appel du regretté prélat canadien, et que quatre d'entre eux, les PP. Hanvrat, Lagier, Beaudrand et Telmont, furent délégués par Mgr de Mazenod pour venir en Canada, se livrer au zèle apostolique le plus fatigant. Ils étaient accompagnés de deux laïques, les Frères Louis et Bagille. Ces dévoués apôtres quittèrent leur patrie pour venir prêcher la vérité aux Canadiens. Ils étaient l'avant-garde de cette petite armée de missionnaires qui a depuis parcouru le Canada en tous sens, déposant partout sur son chemin le germe du bonheur. Ils quittèrent la France aux beaux jours de celle-ci, alors que les religieux n'étaient pas, comme en ces derniers temps, l'objet de la persécution de la part du gouvernement, et ils savaient, ces braves missionnaires, qu'ici, ils auraient la tâche ardue de faire l'éducation religieuse de la population.

Qui sait? Dans vingt ans, peut-être que la tâche, pour refaire l'éducation religieuse en France sera encore plus ardue que celle à laquelle les Oblats se sont sacrifiés dans les vastes prairies du Nord-Ouest?

Les Oblats s'établirent d'abord sur la montagne de Beloeil, puis à Longueuil et à Montréal. Appelés partout, ils entraînaient des populations par leur parole ardente. A cette époque, la vallée de l'Outaouais était la partie reculée du diocèse de Montréal, et comme le zèle des missionnaires était sans bornes, ceux-ci coururent s'établir à Bytown, en 1843. Leur noviciat était à peine installé, que, malgré leur petit nombre, ils établirent des missions partout dans notre vallée. Ils construisirent des chapelles et donnèrent aux rares catholiques les soins qu'ils attendaient.

Quand le moment fut venu, l'un d'eux devint le premier évêque d'Ottawa (Mgr Guigues) et les autres poussèrent plus loin leur oeuvre d'abnégation et laissèrent au clergé séculier les paroisses qu'ils avaient fondées.

## LES REVERENDS PERES OBLATS A HULL

Il y aura 66 ans le 2 décembre prochain que les Pères Oblats sont arrivés dans notre pays.

Persone n'ignore le bien qu'ils y ont fait et dans l'est et dans l'ouest canadien. Les vieillards nous parlent avec émotion des belles et grandes missions données par les Oblats, et qui ont porté tant de fruits de bénédiction et de salut.

Lorsqu'on leur demanda de venir s'établir à Hull, ce fut une situation peu enviable pour ces hommes que de venir ici, alors que la ville était très pauvre et peu habitée, où les privations et l'ignorance religieuse avaient acclimaté bien des désordres.

Fidèles à leur devise qui est d'évangéliser les pauvres et les âmes les plus abandonnées, ils se mirent rudement à l'oeuvre. Nos anciens nous parlent encore avec attendrissement des Pères, et tant d'autres dont les noms sont vénérés.

Les Oblats ont eu fort à faire pour asseoir sur des bases solides leur établissement à Hull. Les premières missions eurent pour effet d'inspirer la confiance générale et de réveiller bien des consciences. Depuis, la marche a toujours été ascendante, et aujourd'hui, notre ville peut rivaliser sous plus d'un rapport, mais surtout au point de vue religieux, avec les autres villes de notre province française. Il est vrai que les Pères Oblats ont été admirablement secondés par les principaux citoyens de l'époque; mais n'empêche que leur oeuvre parmi nous a coûté, dès le début, une somme énorme d'abnégation, de dévouement et de zèle apostolique.

Avant d'être sacré évêque d'Ottawa le Révérend Père Guigues exerçait les fonctions de Provincial des Oblats en Canada. Lorsqu'en 1847 il fut nommé évêque, Ottawa ne comptait guère que 4,000 à 5,000 âmes, les prêtres étaient en petit nombre. Les catholiques, disséminés un peu partout, ne pouvaient qu'avec peine remplir leurs devoirs religieux. Mgr Guigues fit le voyage de France, visita les séminaires, et sa parole d'apôtre décida plusieurs jeunes prêtres à le suivre dans la lointaine mission, à renoncer à leur pays pour s'enfoncer dans les forêts, et travailler sous sa direction, à la fondation de paroisses. Grâce à ses talents et à son habileté, les rives de l'Outaouais, de la Gatineau et d'autres rivières se couvrirent d'églises. Mgr Guigues mourut en 1874, regretté et estimé de tous, et fut remplacé par Mgr Joseph Thomas Duhamel qui, depuis 31 ans, continue le bien commencé par son illustre prédécesseur.

En 1868, le R. P. Reboul qui venait régulièrement à Hull, chaque dimanche, pour y célébrer les offices, jeta les fondements d'une nouvelle église, destinée à remplacer la vieille chapelle en bois, devenue trop petite pour contenir la population toujours croissante. L'année suivante on disait la messe dans le jubé, et vers la fin de 1870, l'église était bénie solennellement et ouverte au culte. Quelques mois auparavant, sur demande du zélé prélat, le R. P. Reboul quitta définitivement l'évêché pour se fixer à Hull, car le nombre des catholiques était tellement accru qu'il n'était plus possible de les laisser sans longtemps sans pasteur. Ce fut à cette occasion que Mgr Guigues érigea Hull en paroisse, et promulgua un décret pour déterminer les conditions de l'établissement des RR. PP. Oblats à Hull. Nous donnons ce décret en entier, pour que nos lecteurs

connaissent les raisons qui décidèrent le pieux prélat à appeler, à la desserte de la paroisse, des religieux plutôt que des séculiers. Décret de Mgr l'Evêque d'Ottawa concernant l'établissement des RR. PP. Oblats à Hull, et la desserte de la paroisse de Notre-Dame de Grâce.

"Parmi les objets que nous regardions comme les plus propres à éveiller notre sollicitude, celui de la desserte de la paroisse de Notre-Dame de Grâce occupait un des premiers rangs.

"La proximité de cette paroisse de la ville d'Ottawa, son développement subit et très considérable, la qualité des personnes généralement peu instruites et pauvres dont elle était composée, le peu de liaison entre les familles accourues de tous les points du Canada, l'exposaient à toutes sortes de désordres, et réclamait par là même des soins particuliers.

"Il nous a donc paru que, pour satisfaire aux besoins de cette desserte déjà très importante, le dévouement d'une communauté était très avantageux, et presque même indispensable. Nous avons donc porté nos regards sur celle des RR. PP. Oblats qui avaient déjà consacré leurs peines et leur travail pour former cette nouvelle population.

"Deux raisons particulières sont venues encore confirmer cette nouvelle résolution: la première est que le clergé séculier commence à sentir le besoin d'appeler des missionnaires pour donner des retraites dans les paroisses. Cet établissement, rapproché du premier pasteur, offrira une position très convenable pour la résidence des missionnaires qui évangélisent le diocèse par les Pères qui vont dans les chantiers. La seconde raison est que la dette actuelle étant déjà considérable, et les oeuvres qui restent à accomplir étant encore bien nombreuses, un prêtre séculier pourrait difficilement en prendre la responsabilité. Tandis que l'esprit de sacrifice et de dévouement des RR. PP. Oblats, qui nous est bien connu, nous permet d'espérer que non seulement ils suffiront à ces oeuvres, mais qu'après des années d'un travail pénible, ils pourront obtenir même des ressources pour les aider dans l'accomplissement des oeuvres de dévouement qu'ils se sont imposées dans l'intérêt du diocèse.

"En conséquence, nous chargeons la communauté des RR. PP. Oblats de la desserte de Notre-Dame de Grâce, à Hull. La pétition qui nous a été adressée le 16 avril 1870, et signée par 280 catholiques me prouve que cette nomination sera acceptée dans la paroisse avec la plus grande satisfaction.

"Nous concédons également la propriété du terrain de l'église à la susdite communauté, à la charge de desservir cette paroisse conformément aux règles du diocèse, et de payer les dettes déjà contractées, et de terminer les travaux avec l'appui et les secours des catholiques confiés à ses soins.

"Nous désignons le supérieur de la communauté comme curé de la paroisse, lui donnant la liberté de se faire aider, et même remplacer, pour la desserte qui lui est confiée, par quelqu'un des Pères de la communauté. Nous avons l'assurance que la régularité des membres qui la composent, et leur fidélité à observer les règles du diocèse offriront à tout le clergé un grand exemple, et l'encouragement dans l'accomplissement des oeuvres qui lui sont confiés."

JOS. EUGENE,

Evêque d'Ottawa.

La lecture de cette pièce nous montre que la dette de la nouvelle paroisse était déjà si considérable qu'il était difficile pour un prêtre séculier d'en prendre la responsabilité; qu'une communauté seule, par son esprit d'abnégation et de sacrifice, par le travail incessant et pénible de ses membres, pourrait à la longue trouver les ressources nécessaires pour amortir la dette, et créer les oeuvres nombreuses que demande une grande paroisse.

Au commencement de 1840, M. l'abbé Brady, membre du clergé séculier, vint s'établir à Wrightstown (Hull) où il loua une cabane qu'il transforma en chapelle-presbytère. Ce local avait été loué au prix de 15 louis par année. A cette époque il y avait une église à la Pointe-Gatineau, une à Aymer et une autre à Templeton, mais en ce dernier endroit, il n'y avait pas encore de presbytère, et M. Brady était venu s'établir à Hull qui était l'endroit le plus central pour visiter les missions environnantes. M. Brady avait conçu l'idée de construire une église ici; il en avait même conféré avec Mgr. Bourget, mais la population des places environnantes s'opposait fortement à ce projet. Personne ne soupçonnait alors que Hull deviendrait le centre de distribution des vieilles paroisses du canton.

Dès 1838, M. Ruggles Wright avait manifesté à M. Brady le désir de construire, en ce lieu, une chapelle, pour l'usage de ses hommes; et même, pendant quelque temps, le missionnaire y avait fixé sa résidence. Ce ne fut, toutefois, que le 16 septembre 1846, que M. Ruggles Wright concéda deux lots de terre, au coin des rues actuelles, Wright et Victoria, pour la construction d'une chapelle. La forêt s'étendait jusqu'au bord de la rivière. C'est sur cette plage désolée que le Père Durocher fit bâtir l'humble maison, dont une partie servait de demeure à la famille d'un batelier, et l'autre prit le titre ambitieux de "Chapelle des Chantiers". Pauvre chapelle en vérité mais qui, desservie par des hommes comme les RR. PP. Durocher, Brunet et Bourassa, devint un centre béni pour la jeunesse abandonnée des forêts.

La ville de Hull n'existait point encore; sa fondation est toute récente. De Hull, le Père Durocher desservit un instant la Gatineau, 1846.

"Il y a quelques années, seulement, remarquait en 1874, l'écrivain auquel nous devons une partie des extraits précités, les bois de Chelsea venaient jusqu'après du lac et ne laissaient que quelques arpents de grève recouverts d'un sable mouvant et jetés sur le rocher ouvert pour le passage de l'Ottawa. Mais au fond de la grève, à quelques verges au nord de l'emplacement où s'élève aujourd'hui la grande église de Hull, on voyait un pauvre édifice en planches badigeonnées de rouge, le seul dans ces parages. Un petit clocher le surmontait; une galerie extérieure, faisant face à Bytown, divisait l'étage inférieur, où se retirait la famille d'un batelier, d'avec la partie supérieure qui était sans division, inachevée, n'ayant d'ornements qu'un petit autel en bois, et, pour décoration, que les quatorze tableaux du Chemin de la Croix. C'était la chapelle des chantiers.

"C'est là qu'aussitôt revenu du fond des forêts avec les derniers glaçons de l'hiver, avec les premiers radeaux du printemps, le missionnaire se hâta d'aller célébrer les saints mystères, où il conviait, avant l'aurore et l'heure du travail, les jeunes gens

(A suivre, page 4).

Au "Spectateur." 3

## PAMPHLETS

Pancartes, Catalogues

En un mot tout ce que vous désirez.

Si

vous voulez aussi annoncer vos marchandises convenablement, envoyez vos annonces au

**SPECTATEUR**

Le seul journal à Hull.

Vous

serez certain que cela vous rapportera deux cents pour cent, car ce journal a la plus grande circulation parmi les familles de notre district. Si vous

Voulez

des ouvrages de luxe, adressez-vous toujours à

**l'Atelier du "Spectateur"**

qui est fourni de caractères les plus nouveaux, et vous serez certains d'avoir pleine et entière satisfaction. Vous pourrez.

Epargner

par ce fait même beaucoup de temps et d'argent. Pour vos traductions en français ou en anglais, vous ne pouvez trouver de meilleure place, une personne

de

longue expérience est à la tête de ce département. Vous n'aurez qu'à vous adresser ici et vous serez bien servi, et vous épargnez de

l'Argent

Aussi les sociétés feraient bien de nous envoyer leurs commandes pour constitutions, billets d'admission et tout ce qui les concerne.

Pour vos impressions de tous genres

Allez

tout droit à l'Atelier du SPECTATEUR, angle des rues Principale et Church; là, vous trouverez ce qu'il vous faut et à bon marché. Aussi, quand vous aurez besoin de billets de raffe, en un mot, tout ce qui concerne l'imprimerie, allez

AU

SPECTATEUR, car soyez certain que l'imprimerie par excellence est celle du

## "Spectateur"

Angle des rues

Principale et Church,

HULL.

Phone 5880 et 2855.

## Très Grave Indigestion

Guérit par le Remède "No 11",

Remède du Père Morriscy pour l'Estomac.

Tant de gens se sont plaints de maux d'estomac au Père Morriscy, qu'il a porté une attention spéciale à cette question, et il inventa ses Tablettes "No 11". Chacune de ces tablettes digère 1/4 lb de nourriture—un bon repas—de sorte que même si l'estomac ne digère pas du tout, le repas sera digéré. Lisez la guérison de M. Gosline:—

Salmon Lake, 30 nov. 1908.  
"Je souffrais d'indigestion tellement que je croyais avoir un cancer d'estomac. Je pris beaucoup de remède de médecin jusqu'à ce que je fusse obligé de chercher autre chose. Je m'adressai au Rév. Père Morriscy. Ses traitements ont fait des miracles pour moi et m'ont complètement guéri, de sorte que maintenant je ne regarde pas à la qualité de la diète mais à la quantité".

J. T. GOSLINE.  
Quelle que soit la forme d'indigestion ou de dyspepsie dont vous souffrez, les Tablettes "No 11" vous soulageront si elle ne vous guérissent pas. 50c chez votre marchand, ou de la Father Morriscy Medicine Co., Ltd., Chatham, N.B.

D  
s  
c  
=

de passage sur la rivière et retenus quelque temps dans leur voyage. C'est là qu'aimait à se transporter souvent le vénérable évêque pour lequel tous les jeunes gens des chantiers étaient les enfants de son diocèse pendant qu'ils y travaillaient. Dans cette pauvre église, pauvre comme les chantiers des bois, les jeunes gens des bords de la Gatineau, du Rideau, et des profondeurs de l'Ottawa venaient compléter des confessions, inachevées peut-être, pendant la courte visite du missionnaire, fortifier leurs bonnes résolutions, et se préparer aux écueils de la vie civilisée où ils allaient rentrer, ou bien se préparer à comparaître devant Dieu, s'ils devaient périr dans les sauts périlleux de la descente du bois."

Du haut de cette galerie extérieure ont parlé à une foule abondante de voyageurs réunis sur la grève les puissantes voix des Durocher, des Bourassa, des Brunet, des Reboul et de plusieurs autres dont les noms sont légendaires dans nos paroisses. C'est du haut de cette galerie qu'on entendit souvent la voix sympathique et vibrante de Mgr. Guigues. Il y paraissait avec les insignes de son autorité diocésaine, il était un père et un évêque, un missionnaire et un représentant du Souverain Pontife, un frère et le plus ardent adversaire de la boisson, des juréments des folies de la jeunesse et des autres vices, auxquels sont exposés les gens pour qui les lois divines et humaines n'ont pas été principalement dans les forêts un grand sujet de méditation.

En 1846, le Père Durocher, qui connaissait les offres généreuses faites, maintes fois, par M. Wright à M. Brady, et qui avait résolu de construire une chapelle pour les jeunes gens des chantiers, vint demander à cet industriel le terrain nécessaire à cette oeuvre. Celui-ci le lui accorda volontiers, à la condition que la chapelle servirait, en même temps aux gens du village et des environs. Le Père Durocher, montant alors sur les cages, fit souscrire par les voyageurs, la somme de mille piastres, grâce auxquelles il put construire, cette année même, l'édifice projeté.

Chaque année, les RR. PP. Brunet venaient de Montréal visiter les bûcherons dans la forêt; chaque printemps, ils accueillèrent les voyageurs dans leur chapelle. A partir de 1885, croyons-nous, une messe fut dite régulièrement chaque dimanche, à la chapelle de Hull, soit par les missionnaires des chantiers, soit par des prêtres de l'évêché, soit par des Pères du Collège. Vers l'année 1860, un village considérable commença à se former dans ce que nous appelons aujourd'hui la cité de Hull. Ottawa, devenue capitale, employait aux constructions monumentales de son parlement, une foule d'ouvriers qui cherchaient, dans les faubourgs, des logements peu dispendieux, les florissantes manufactures d'Eddy occupaient aussi un bon nombre de catholiques; les pouvoirs d'eau des Chaudières étaient utilisés par l'industrie, et beaucoup de ceux qui travaillaient dans ces nouveaux moulins étaient des Canadiens qui tenaient à demeurer dans leur chère province de Québec. Le Père Irain, puis le Père Reboul furent chargés de desservir tous ces catholiques qui affluaient, chaque jour, plus nombreux, à la petite chapelle.

En 1868, le Père Reboul voyant s'affirmer de plus en plus les brillantes destinées de Hull, commença, sur les plans de l'architecte Lecours, la construction d'une vaste église en pierre. La forêt s'étendait encore alors tout au nord et au nord-ouest du palais de justice; elle ne tarda pas à être remplacée par des rues populeuses. L'année suivante, 1869, le soubassement du nouveau temple fut livré au culte, et vers la fin de 1870, Mgr. Guigues, de retour du concile, eut la joie de procéder à la bénédiction solennelle de l'église.

Le Père Reboul n'habitait plus à l'évêché. Depuis quelques mois, il s'était installé avec un compagnon, auprès de sa nouvelle église, où l'appelait un actif ministère. Le temps était venu pour Hull d'être érigé en paroisse séparée. On lui donna pour limites au sud l'Ottawa au nord la paroisse de Chelsea, à l'est le ruisseau Leamy, à l'ouest le onzième lot du canton de Hull, en ligne droite depuis l'Ottawa jusqu'aux limites de Chelsea. Quels seraient les desservants de la nouvelle paroisse? Dès le 10 avril 1870, une pétition de deux cent quatre-vingts catholiques avait fait connaître les vœux de la population qui demandait le maintien de ses fidèles missionnaires. En conséquence, par décret du 14 novembre 1870, Mgr. Guigues chargea la communauté des Pères Oblats de la desserte de Notre-Dame de Grâce de Hull et lui transmit la propriété des terrains paroissiaux, en même temps que la charge de dettes de l'église qui étaient fort élevées. Telle est l'origine de la paroisse de Hull.

Deux ans plus tard, la population augmentant sans cesse et le revenu des bancs s'accroissant également, on songea à compléter l'église. Le mur du fond fut renversé, l'église mise à sa longueur normale, et les travaux de l'intérieur furent finis.



Fut le Rév. Père E.-D. Reboul,  
1er Supérieur des Oblats à Hull, décédé  
le 2 mars 1877.

Les Pères Oblats avaient acquis la partie du terrain vacant à côté de l'église, entre les quatre rues de manière à posséder tout le carré. C'est là qu'ils bâtirent un vaste presbytère en pierre qui forme avec l'église même un monument d'un magnifique aspect. Ils y entrèrent dans l'été de 1872, après avoir habité pendant deux ans, une maison, rue Inkerman, sur le lot occupé aujourd'hui par la résidence de M. Simon. Ils avaient acheté également, à une certaine distance de la ville, dans la direction de la Gatineau, une vaste propriété de cent arpents, dont une partie fut consacrée à l'érection du grand cimetière. Les Pères Oblats de Hull étaient chargés, à cette époque, de la partie de la ville d'Ottawa connue sous le nom de Flats; mais la création de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste les soulagea bientôt de ce pénible ministère.

C'est ici qu'il convient de parler d'un autre genre de ministère, auquel le R. P. Reboul se livrait depuis plusieurs années



## Les Crêpes

Comme une foule de mets et d'entremets que nos ménagères Canadiennes préparent avec un art consommé, les Crêpes s'accompagnent généralement de cet excellent

## Sirop de Blé d'Inde Sucré

EDWARDSBURG "CROWN BRAND" SYRUP

auquel nous avons tous goûté et que nous goûtons toujours avec un nouveau plaisir. Il représente, sous une forme délicieuse, exquise, tout ce qu'il y a de meilleur dans la plus belle variété de Blé d'Inde Sucré. Il convient aux Enfants, aux Adultes et aux Vieillards, parcequ'il nous aide à réparer les pertes de l'organisme. Il représente une réserve de chaleur qui est la source de l'énergie, de la résistance à la fatigue. Il convient aux estomacs affaiblis qui digèrent difficilement le sucre.

Le SIROP de BLE D'INDE SUCRE (Edwardsburg Crown Brand Syrup,) le plus agréable des sirops de table, est employé dans tous les ménages à la préparation des Mets sucrés, Bonbons, Crèmes variées—à mille usages. Il constitue par lui-même une friandise recherchée et il est à la portée de toutes les bourses.

En vente partout : en boîtes de 2 lbs. 5 lbs. 10 lbs et 20 lbs.

THE EDWARDSBURG STARCH COMPANY, LTD.  
USINE A CARDINAL, ONT. ETABLIE EN 1886.  
BUREAUX: MONTREAL ET TORONTO

déjà, lorsqu'il fut envoyé définitivement à Hull. Nous avons mentionné plus haut les missions des chantiers. Le R. P. Reboul donna à ces missions le caractère qu'elles conservent encore aujourd'hui. Chaque année, vers le temps de Noël, il partait avec un compagnon, pour aller rompre aux hommes des chantiers le pain de la parole évangélique, et leur donner l'occasion d'accomplir leur devoir pascal. Qui pourrait dire le bien que le zélé missionnaire accomplit ainsi chaque année au milieu de cette classe ouvrière qui, laissée à elle-même, est exposée à l'intempérance et aux autres vices qui exposent à l'intempérance? Dès lors, les chantiers ne furent plus, comme auparavant, des écoles de blasphème et d'ivrognerie, et si tous les vices n'en furent pas entièrement extirpés, ils furent au moins considérablement diminués. Le P. Reboul continua pendant près de 20 ans ce ministère des chantiers, qui était bien son oeuvre de prédication. Cet homme de dévouement devait trouver la mort au milieu de ses chères missions. Durant l'hiver de 1877, après avoir visité 43 chantiers, il tomba si gravement malade qu'on dut le ramener en toute hâte à Mattawa où il expirait quelques jours après. Ses restes mortels furent ramenés à Hull pour être déposés dans l'église, que son travail et son activité avaient réussi à édifier, et dont il diminuait sensiblement chaque année la dette par les ressources qu'il amassait, au prix des plus héroïques fatigues, dans les missions des chantiers. Le R. P. Reboul n'était âgé que de 50 ans. Tous les catholiques de Hull et d'Ottawa se firent un devoir d'assister à ses funérailles qui furent présidées par Mgr. Duhamel. La tristesse peinte sur la figure des assistants et les nombreuses messes que la piété de ses chères ouailles fit célébrer pour le repos de son âme, montrèrent bien alors le respect universel dont il était entouré, et les regrets que sa mort laissait dans tous les coeurs.

(A continuer.)

## PACIFIQUE CANADIEN

### THANKSGIVING DAY

Prix d'un billet simple de 1<sup>re</sup> classe

ALLER ET RETOUR

Du 22 Oct. jusqu'au 25 Oct. inclusivement

Billets bons pour revenir le 2<sup>e</sup> Octobre 1909.

Pour toutes autres informations, s'adresser à n'importe quel agent de billets du Pacifique Canadien.

E. J. HEBERT, W.M. STEWART  
Agt. Gen. Dept. Pass. Agt. Gen. P.  
Montréal.

Inoffensif, d'usage  
reté absolu, 2 heures  
48 HEURES  
les écoulements  
en général adoucis  
des semences de  
ment par le massage  
le cube, les  
et les injections.

**SANTAL**  
CAPSULES  
**MIDY**



Nous trouvons dans le premier numéro d'une petite revue *The Canadian Co-Operator*, de Brantford, Ont., la nouvelle de la fondation ici, à Hull, le 26 avril dernier, d'une société co-opérative désignée sous le nom de *La Maison du Peuple*. Cette société dont M. Auguste Foucault est le président, compte 100 membres, et elle doit commencer dans les affaires avant la fin de l'année.

M. Bourassa, en 1907, annonçait aux électeurs de la province que, s'il quittait l'arène fédérale, c'était pour purger le cabinet provincial de la présence de M. Prévost.

Il avait oublié d'ajouter que c'était pour s'en faire un allié.

Un certain M. Robinson, de Toronto, prêchant dans une église Baptiste, a déclaré que quiconque se livre à l'athlétisme ne peut se considérer comme décent.

Nous ne connaissons pas ce pasteur, mais nous ne serions pas surpris qu'il marche les genoux collés ensemble, les bras balants sur le ventre, et avec des yeux aussi ternes que des huîtres déssalées.

À la dernière heure, M. Jean Prévost, surnommé Jean-Sans-Tête, par Bourassa et Asselin, s'est caché dans le nord de La-belle pour ne pas se rendre à Québec témoigner contre son ancien insulteur et nouvel allié, Olivar Asselin, qu'il avait lui-même fait arrêter pour libelle criminel.

Et savez-vous ce que M. Prévost est allé faire à Nominin-gue? Il est allé donner l'accolade à M. l'abbé Mouttet, copropriétaire du *Pionnier*, journal ultra-castor. M. Mouttet s'était distingué, lors du passage de M. Prévost au ministère de la colonisation, par une furieuse attaque de la politique suivie par Jean-Sans-Tête. Aujourd'hui que ce dernier déblatère contre un gouvernement libé-

ral, M. Mouttet lui tapote docilement les joues.

C'est épatant de voir que sous leurs masques de faux dévots, les castors sont les pires insulteurs du clergé. Il y a quelque temps, Amédée Denaault dénonçait les membres du clergé qui refusent de l'entretenir; et voilà que *L'Événement*, le journal du sénateur Landry, des Chapais, des I. P. Pelletier et autres sépulcres blanchis, lance les plus grossières à la face de S.-E. le délégué papal à cause de l'adhésion que ce dernier a donné, au nom de Sa Sainteté, à la création en ce pays de la "Catholic Extension Society". Nous protestons contre les insolences sans nom, de *L'Événement* et nous savons que les conservateurs bien pensants ont honte de leur organe en ce moment.

M. l'échevin Gravelle a beau se donner des allures de grand seigneur, de financier haut gommé, de génie politique, il mourra dans sa peau, ce qu'il a toujours été: un insignifiant Petit Poucette.

Nous sommes informés que, mécontent de nous parce que nous avons ri, comme tout le monde, de ses fausses prétentions, M. Gravelle méditerait la chute d'un bolide sur notre tête. En véritable chevalier de sa propre école, il a commencé par les écuries de notre directeur, fort du succès qu'il pouvait avoir sur un terrain qui lui est familier. Cependant, les chevaux de notre directeur ne s'en portent pas plus mal.

Quoiqu'en fasse M. Gravelle et consorts, LE SPECTATEUR restera le défenseur infatigable des droits et des libertés de la classe ouvrière de Hull. Si nous n'étions pas dans les arènes politique et municipale, les champions de l'idée saine d'une bonne administration des deniers publics, nous ne serions pas en butte à l'acharnement des ennemis du peuple. LE SPECTATEUR disparu, les bleus de la nouvelle école, les castors de tout acabit, les partisans du coup de poing et de l'action politique "en marge du code" auraient beau jeu pour créer au sein de notre ville, une agitation malsaine, ruer les classes les unes contre les autres, inaugurer la politique de l'antagonisme des intérêts et la pratique chère aux potentats de l'ancien régime: *diviser pour régner*.

Nous sommes à notre poste, et nous y serons encore demain.

Province de Québec, )  
District d'Ottawa. )  
COUR SUPÉRIERUE.  
IN RE:

Succession de Benoit Smaghe, de son vivant, cultivateur, du canton Égan, dit district.

Avis est par les présentes donné, en vertu d'une

## DEUX AMIS SAUVÉS PAR LES PILULES DE GENIEVRE

Le Remède pour les Rognons et la Vessie.

M. Herbert Bauer, de Davisville, dit qu'il doit aux Pilules de Genièvre une dette de gratitude qu'il ne pourra jamais payer. Il a souffert de maladie de la Vessie durant des années et ne pouvait uriner qu'en faisant des efforts qui lui causaient de grandes douleurs.

M. Bauer demanda un échantillon gratuit de Pilules de Genièvre. La première dose lui fit tant de bien qu'il s'en procura six boîtes et commença à les prendre régulièrement. Un traitement d'un mois le guérit tout à fait.

Tout joyeux, il alla voir son ami, M. Simpson, pour lui raconter sa guérison et lui dire quel merveilleux remède étaient les Pilules de Genièvre. M. Simpson souffrait alors grandement des reins. M. Bauer recommanda immédiatement les Pilules de Genièvre dont M. Simpson se servit, ce qui eut pour résultat agréable que ces deux bons amis sont aujourd'hui des hommes heureux et en bonne santé.

Pour les maladies des Reins, de la Vessie et les Troubles Urinaires les Pilules de Genièvre sont vendues avec une garantie absolue d'un prompt soulagement ou le prix en est remboursé. 50c la boîte, 6 pour \$2.50. Écrivez à la National Drug & Chemical Co. (Dept. Q.), Toronto, pour échantillon gratuit. 9 F

ordonnance de l'Honorable L. N. Champagne Juge de la cour Supérieure, en date de ce jour, aux parents et créanciers du dit Benoit Smaghe, d'être présents à une assemblée qui aura lieu au Palais de Justice, à Hull, dit district, dans la salle d'audience, mardi, le deuxième jour de novembre, 1909, à dix heures de l'avant-midi, dans le but de nommer un curateur à la succession vacante du dit Benoit Smaghe.

Hull, 8 octobre 1909.

GRONDIN & VINCENT.

P. C. S.

J. W. STE MARIE,  
Procureur du Requéant.

## GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

D'OTTAWA  
A  
MONTREAL.  
New-York & Boston.  
Chars dorciors.  
Pembroke, Ren-frew, Arnprior  
toutes les stations intermédiaires.  
Park Algonquin,  
Parry Sound et North Bay.

Wagons café et dortoir pour New-York et Boston.  
Billets pour lits dans les chars dorciors et dans les chars palais et autres informations peuvent être obtenues à l'agent de ville.

P. M. BUTTLER,  
Bloc de l'hôtel Russel, coin des rues Sparks et Elgin Ottawa.  
Agence générale de steamers océaniques et pour voyage cook.

## ELIXIR RECONSTITUANT.

ROUGE.

Dr. Churchill.

Tonique des os, du sang et des poumons. Il stimule l'appétit et facilite la digestion.

L'Élixir Reconstituant du Dr. Churchill est conseillé pour combattre l'anémie, la chlorose, la phthisie, l'appauvrissement, du sang et les maladies de langueur. Il rend de grands services dans les convalescences lentes et difficiles. Il est recommandé tout spécialement aux personnes faibles de constitution, aux enfants délicats, aux vieillards affaiblis chez lesquels il réveille l'appétit et rétablit les forces.

HULL MEDICAL HALL.  
84 rue Principale, Hull.

## A NOS ABONNES

L'hiver dernier, cédant à nos pressants appels, un certain nombre d'abonnés qui s'étaient laissés arriérer se sont mis en règle avec nous, ce pourquoi nous leur en avons exprimé notre reconnaissance, mais il en reste encore un grand nombre de qui nous n'avons pas de nouvelles. Comme nous avons besoin de tout pour agrandir notre oeuvre, il nous faut absolument percevoir toutes les petites sommes qui nous sont dues. Nous comptons sur la bienveillance de nos abonnés pour que cette rentrée de fonds se fasse vite et sans heurt ni froissement.

Aidez-nous.

## SUNLIGHT SAVON



M. A. Bergeron, fils de M. Adrien Bergeron, imprimeur, de l'Avenue Laurier, s'occupe actuellement de la perception des abonnements à notre journal. Il sollicite en même temps de nouveaux abonnés.

Prière de lui faire bon accueil.

—Faut-il qu'une femme soit bête pour aimer ainsi un homme!

—Tout aussi bête que l'homme qui en pince pour elle.

—Evidemment.

## TABAC

# Rose Quesnel

DOUX ET NATUREL.  
EXIGEZ LA ROSE.

Rock City Tobacco Co. - Quebec

## LA FARINE ROYAL HOUSEHOLD

### OGILVIE

A remporté les honneurs de la Table Royale.



Elle a conquis, de longue date, les suffrages de la ménagère Canadienne.

Elle se transforme — avec un égal succès — en un pain riche, savoureux, au goût d'amande, ou en pâtisseries légères d'une saveur exquise.

Elle répond à tous les besoins du ménage, parce-

qu'elle combine deux types de Farine en un seul — progrès décisif accompli dans les méthodes de fabrication.

Par le choix du blé qui entre dans sa composition — le plus beau blé du Canada.

Par sa richesse en gluten, fibrine, albumine, caseine, amidon, dextrine et cellulose; en phosphates de potasse, de magnésium et de chaux — principes essentiels à la formation, au développement, à l'entretien de l'organisme humain.

## La FARINE ROYAL HOUSEHOLD

n'a pas son égale, ni au Canada, ni ailleurs, comme pureté, comme qualité, comme uniformité de composition: ce sont là quelques-unes des raisons qui lui ont valu les plus hautes et les plus flatteuses appréciations et la confiance générale du public.

EN VENTE PARTOUT

The Ogilvie Flour Mills Company, Limited.  
MONTREAL et WINNIPEG

# Baume Rhumal

CONVIENT A TOUS LES AGES.

Le remède souverain pour la prompte guérison de la TOUX, du RHUME, de la BRONCHITE, de l'ENROUEMENT et autres affections de la Gorge et de toutes les Maladies des POUMONS. Pris dès les premiers symptômes, il détruit le germe de la CONSOMPTION. La vente sans cesse croissante du "BAUME RHUMAL" depuis un quart de siècle justifie la confiance du public dans ce remède populaire.

En vente chez tous les marchands:

25c la bouteille

**Brooke, Chauvin et Devlin**  
AVOCATS.  
Bloc Graham, Rue Principale, Hull.  
C. J. Brooke, C.R.  
C. H. Chauvin, L.L.B.  
E. B. Devlin, C.R., M.P.  
PHONE NO. 1324.

**T. P. FORAN, C.R.**  
AVOCAT.  
Bureau 152 Rue Principale,  
Bloc McDougall, Hull.  
PHONE 1085.

**MAJOR & FORTIER**  
AVOCATS.  
C. E. MAJOR, M. A. FORTIER.  
Rue Langevin, Hull.

**J. A. PARENT**  
B.A., L.L.L.  
AVOCAT.  
PHONE 2170

**Edgard Laberge**  
B.L., L.L.L.  
NOTAIRE.  
Argent à prêter.  
875 rue Principale, Hull.  
Phone 2170.

**ARTHUR DESJARDINS**  
AVOCAT-RECORDER.  
Etude, 271 Rue Principale.  
Phone 2258. HULL.

**Auguste Lemieux, C. R.**  
Avocat pour Ontario et Québec.  
Agent en procédure de la Cour  
Suprême et de la Cour de l'Échiquier  
et pour affaires départementales.  
46 RUE ELGIN, OTTAWA.

**ADOLPHE OLIVIER**  
AVOCAT - RUE PRINCIPALE.  
En face le bureau de poste, Hull.

**DR. J. E. FONTAINE**  
Rue Principale, Hull. Téléphone 681.

**Dr. J. U. Archambault**  
MEDECIN-CHIRURGIEN.  
Angle des rues Principale et St.  
Joseph, Hull.  
Téléphone 2019.

**HOTEL ALBION**  
Joseph Fournier,  
PROPRIETAIRE.  
Rue Principale - Hull.  
Phone 2607.  
Chambres et pension de première  
classe.  
Salle d'échantillons pour les com-  
mis voyageurs.

**HOTEL ST. JAMES,**  
MONTREAL.  
En face de la Gare Bonaventure.  
Excellentes chambres et pension.  
Prix modérés.  
Fred Bouillon, Propriétaire.

**HOTEL IMPERIAL**  
Angle des Rues du Lac et Principale,  
Hull.  
Situé à deux minutes de marche du  
palais de justice, du bureau de poste  
et des banques, pourvu des amélio-  
rations les plus modernes. Salle  
d'échantillons pour les commis voy-  
ageurs, pension, vins et liqueurs de  
première classe.  
F. A. GAUTHIER, Propriétaire.

**BIJOU CAFE,**  
SAM. CASSIDY, Prop.  
Angle des rues Sparks et Metcalfe,  
Ottawa.  
Le rendez-vous populaire des gens  
d'affaires et des sports.  
Tables d'hotes repas servis à toute  
heure, à la carte. Salles à diner pri-  
vées pour dames et messieurs.  
Prix modérés. Entrée privée sur  
la rue Sparks.  
SAM. CASSIDY, Prop.

**THE WINDSOR,**  
Hotel populaire d'Ottawa.  
Quartiers Généraux des Députés  
Libéraux.  
De \$2.00 Par Jour.  
W. F. HART, Propriétaire.

**OTTAWA HOUSE**  
Chs. O'Connor, Prop.  
Angle des rues Main et Bridge.  
Hull. Pension de première classe  
\$1 par jour.

**HOTEL SAINT-LOUIS,**  
HULL.  
Excellente pension. Vastes écuries.  
Rues Wright et Brewery.  
Phone 3269.  
OSCAR GAUTHIER, Prop.

**WINDSOR HOTEL**  
Angle des rues Principale et Albert,  
Hull, P.Q.  
WAP. BOUCHER, Propriétaire.  
Service de première classe. Phone  
2670.

**HOTEL RIENDEAU,**  
MONTREAL.  
En face de l'Hotel-de-Ville et du  
Palais de Justice de Montreal. Quel-  
ques pas des bateaux et des gares de  
chemin de fer, 58, 60 Place Jacques-  
Cartier.  
J. Arthur Tanguay, Propriétaire.

**LAURENTIAN HOTEL,**  
B. Aumond, Prop.  
MANIWAKI, P.Q.

Cet hotel a été reconstruit avec  
toutes les améliorations modernes.  
Le Meilleur Hotel de la Gatineau.  
Ecurie de louage et voitures de  
places en connection avec l'Hotel.  
Salle d'échantillons pour les commis  
voyageurs.

**LES LIQUEURS DOUCES DE**  
**EUG. MIRALTO**  
SONT LES MEILLEURES  
Demandez-les toujours.  
La seule manufacture Canadienne  
dans la Capitale. Les commandes  
par la maille sont remplies avec  
promptitude.  
Rue Rideau, Ottawa.

**A. ARCHAMBAULT,**  
PLOMBIER.  
Angle des rues Wellington et  
Chaudière, Hull.  
Pose de appareils de chauffage  
pour édifices publics et résidences  
privées.  
Travaux d'aqueduc, etc.  
Réparages exécutés promptement.  
Prix modérés.  
Phone 6142.

**LOUIS BERTRAND**  
NOTAIRE.  
113 Rue Principale. Argent à prêter.  
Telephone HULL.

# CHASSE ET PECHE

**REGLEMENT**  
Temps durant lequel la chasse  
et la pêche sont permises.

**LICENCE DES NON RÉSIDENTS.**  
Les personnes non domici-  
liées dans la province de Qué-  
bec, qui veulent y faire la  
pêche ou la chasse, doivent se  
munir d'une licence dont le  
coût est établi comme suit :

**POUR LA CHASSE**  
Les personnes non domi-  
ciliées dans la provin-  
ce de Québec, qui  
ne sont membres  
d'aucun club dûment  
constitué en corpora-  
tion dans la province. \$25.00

Les personnes non domi-  
ciliées dans la provin-  
ce, membres actifs  
d'un club de chasse et  
de pêche légalement  
organisé, qui désirent  
chasser sur le terri-  
toire sous bail du club  
auquel elles appar-  
tiennent ne paieront  
que..... \$10.00

**POUR LA PÊCHE.**  
Toute personne non domi-  
ciliée dans la provin-  
ce de Québec  
qu'elle soit membre  
ou non d'un club lo-  
cataire d'une rivière  
à saumon, devra  
payer..... \$25.00  
pour avoir le droit  
de pêcher le saumon  
dans la province.  
Pour les autres espè-  
ces de poissons, le  
non résident, s'il ne  
fait partie d'aucun  
club dûment consti-  
tué en corporation,  
devra payer..... \$10.00

Si au contraire, il est  
membre actif d'un  
club dûment consti-  
tué en corporation,  
locataire d'un terri-  
toire de pêche, il de-  
vra payer..... \$5.00

**OBLIGATIONS DES LOCATAIRES  
DE DROITS DE CHASSE ET  
DE PÊCHE.**

Le président ou le secré-  
taire d'un club de chasse et de  
pêche, devra, à la fin de cha-  
cune des saisons de chasse et  
de pêche, transmettre au Mi-  
nistère des Pêcheries un état  
assermenté, donnant le nom  
et l'adresse de chaque personne  
qui aura chassé ou pêché sur  
leur territoire en spécifiant  
après chaque nom, si cette per-  
sonne est membre actif du  
club ou non, l'honoraire payé,  
etc. Ce rapport devra être fait  
sur des blancs fournis par le  
Ministère.

Le club sera tenu responsa-  
ble de toutes les licences qui  
seront ou qui auraient dû être  
émises pour chasser ou pêcher  
dans les limites de son terri-  
toire.

Tout particulier, qu'il soit  
locataire d'un territoire de  
chasse et de pêche, ou des  
droits de pêche dans une rivière  
à saumon est également  
obligé de fournir un état asser-  
menté donnant le nom des  
personnes ayant chassé et pê-  
ché dans les limites de son terri-  
toire, et de plus est tenu res-  
ponsable des licences qui  
seront émises ou qui auraient  
dû l'être pour y chasser et pê-  
cher.

Afin de faciliter l'émission  
de ces licences, les inspecteurs  
de chasse et les secrétaires des  
clubs pourront, en s'adressant au  
Ministère de Colonisation, des  
Mines et des Pêcheries, obtenir  
un certain nombre de blancs  
qu'ils pourront remplir eux-  
mêmes, et émettre sur paiement  
du prix de la licence qui est  
invariablement payable d'avance.

## PÊCHE

**TEMPS DE PROHIBITION**

1. Saumon, du 1er juillet au  
1er mars.  
A la ligne, du 15 août au  
1er février.
2. Ouananiche, du 1er octo-  
bre au 30 novembre.
3. Truite tachetée de ruis-  
seau, de rivière, etc.,  
(salmo fontinalis), du 1er  
octobre au 30 avril.
4. Grosse truite grise, longue,  
(touladi salmo confinis) du  
15 octobre au 1er décem-  
bre.
5. Doré, longueur pas moins  
de 15 pouces, du 15 avril  
au 15 mai.
6. Achigan, longueur, pas  
moins de 9 pouces, du 1er  
avril au 15 juin.
7. Eperlan, du 1er avril au  
30 juin.
8. Poisson blanc, du 10  
novembre au 1er décem-  
bre.
9. Maskinongé, longueur, pas  
moins de 24 pouces, du 15  
avril au 15 juin.
10. Esturgeon, longueur, pas  
moins de 36 pouces, du  
1er au 30 juin.
11. Anguille, longueur, pas  
moins de 30 pouces.

Les mailles des filets ne de-  
vront pas avoir moins d'un  
pouce et un huitième.

N.B.—La pêche à la ligne  
(canne et ligne) seule et auto-  
risée dans les lacs et les rivières  
sous le contrôle du gouverne-  
ment de la province de Québec.  
Pour toute autre espèce de  
pêche, il faut un permis.



## RESUME DES REGLEMENTS CONCERNANT LES HOME- STEADS DU NORD-OUEST.

Toute personne se trouvant le seul  
chef d'une famille ou tout individu mâle  
de plus de 18 ans, pourra prendre un  
quart de section de terrain de la Pnis-  
sance dans le Manitoba, Saskatchewan  
ou Alberta.

La demande d'entrée pour homestead  
doit être faite personnellement au bureau  
de l'agent local ou du sous-agent du  
district. Néanmoins, une entrée par pro-  
curation peut être faite dans certaines  
conditions par le père, mère, fils, fille,  
frère ou soeur du futur colon.

**DEVOIRS.**—Une résidence de six  
mois et la culture de la terre chaque  
année, pendant trois ans. Un colon peut  
demeurer à neuf milles de son homestead  
sur une terre lui appartenant, d'au  
moins 80 acres, et occupée par lui-  
même ou par son père, mère, fils, fille,  
frère ou soeur.

Dans certains districts le colon en ré-  
gle peut retenir un quart de section à  
côté de son homestead. Prix \$3 l'acre.  
**DEVOIRS.**—Une résidence de six  
mois dans chacun des six ans de la date  
de l'entrée du colon, comprenant le  
temps requis pour gagner un homestead  
et cultiver 50 acres en plus.

Un colon qui aurait forcé ses droits  
de colon et ne peuvent obtenir sa pré-  
emption, pourra acheter un homestead  
dans certains districts. Prix, \$3 l'acre.  
**DEVOIRS.**—Une résidence de six  
mois dans chacun des trois ans, cultiver  
50 acres et bâtir une maison valant \$800.  
W. W. CORY,  
Sous ministre de l'Intérieur.

N.—La publication non autorisée de  
cette annonce ne sera pas payée.

**AGENCE CANADIENNE POUR PATENTES**  
**C. FACOMPRES**  
Agent Général Solliciteur.

**BREVET CAVEATS**  
**MARQUES DE COMMERCE.**

Bureau Strictement Canadien.  
Garantissant les meilleurs Services.  
Sécurité - Promptitude - Discretion  
Absolue Maison de Confiance.  
Informations Immédiates et Gratuites  
Coin rue St. Denis et Carrière, MONTREAL.  
Téléphone Est 118.

**Province de Québec,--Dis-  
trict de Pontiac.**

**Municipalité du Village de  
Ville-Marie.**

A une session spéciale du  
conseil municipal du village  
de Ville-Marie, tenue au lieu  
ordinaire des séances du con-  
seil, mardi, le 26 d'Octobre  
1909, à dix heures du matin  
conformément aux disposi-  
tions du Code Municipal de la  
Province de Québec, à la  
quelle session sont présents;  
André Elzéar Guay Ecr.,  
Maire du Conseil et MM. les  
conseillers Benjamin Bou-  
lianne, Clodomir Bourdon,  
Bernardin Desrochers, Olivier  
Lefebvre, Célestin Amesseet,  
Cléophas Saumur formant la  
totalité des membres du con-  
seil, sous la présence de M.  
le Maire, il a été réglé et  
statué par règlement du con-  
seil comme suit:—

## REGLEMENT No. 33

**Autorisant un emprunt  
pour consolider la dette  
du Village de Ville-  
Marie et autres  
fins.**

Attendu que le 10 de Mars  
1908 le Conseil de cette Muni-  
cipalité a passé un Règlement  
portant le No. 26 autorisant  
la construction d'un Aqueduc  
et autres travaux et un em-  
prunt de \$27,000. pour en  
payer le coût.

Attendu que la plus grande  
partie du dit aqueduc a été  
construite et est actuellement  
en opération et que le dit em-  
prunt n'a pas été réalisé.

Attendu qu'en sus du coût  
du dit aqueduc cette Muni-  
cipalité doit une somme de  
\$6,000.00 pour emprunts tem-  
poraires, prix de terrains ex-  
propriés et autres fins.

Attendu qu'une autre som-  
me de \$4,000.00 est nécessaire  
pour continuer le dit aqueduc  
et organiser un système de  
protection contre le feu.

Et attendu que pour acquit-  
ter les divers montants ci-des-  
sus et consolider toute la dette  
de cette Municipalité il est  
dans l'intérêt des contribu-  
bles de contracter un emprunt  
de \$37,000.00 courant.

Il est en conséquence ordon-  
né et statué par le présent Rè-  
glement comme suit, savoir :

Le Maire et le Secrétaire-  
Trésorier de la Municipalité du  
Village de Ville-Marie, sont  
par le présent autorisés pour  
et au nom de cette Municipa-  
lité d'emprunter sur obliga-  
tions et débentures de cette  
Municipalité une somme de  
\$37,000.00 à un taux d'intérêt  
n'excédant pas 5% par année,  
payables les dits intérêts  
semi-annuellement les premiers  
de Décembre et de Juin de  
chaque année, et le principal  
remboursable le premier de  
Juin 1950; les dits débentu-  
res seront signées par le Maire  
et le Secrétaire - Trésorier,  
payables, ainsi que l'intérêt  
au Bureau de la Banque Pro-  
vinciale du Canada, ou à toute  
autre Banque à Montréal; les  
dits débentures seront d'un  
montant nominal de mille  
piastres chacune, ou de tout  
autre montant qui convien-  
drait aux parties intéressées.

Il sera annexé à chaque dé-  
benture des coupons pour les  
montants des paiements semi-  
annuels de l'intérêt, lesquels  
coupons seront signés par le  
Maire et contresignés par le Se-  
crétaire-Trésorier de cette Mu-  
nicipalité et payables aux por-  
teurs d'iceux au Bureau de  
la dite Banque Provinciale du  
Canada ou autre Banque à

Montréal mentionnée aux  
dites débentures à la date y  
mentionnée; les dits dében-  
tures pourront être imprimées  
ou lithographiées, et la signa-  
ture du Maire et celle du Se-  
crétaire-Trésorier pourront  
aussi être valablement litho-  
graphiées sur les coupons des  
dites débentures.

Il est imposé par le présent  
règlement sur les biens-fonds  
imposables de cette municipa-  
lité une taxe annuelle de \$2-  
590.00 dont \$1,850.00 pour  
couvrir l'intérêt et \$740.00  
comme fonds d'amortissement  
sur les dits débentures.

Les revenus nets de l'aque-  
duc de la Municipalité seront  
affectés au paiement de l'inté-  
rêt des Débentures et pour les  
fonds d'amortissements sur  
icelles, et la taxe ci-dessus ne  
sera prélevée que pour couvrir  
la différence.

La Corporation du Village  
de Ville-Marie sera dépositaire  
du fond d'amortissement, lequel  
devra être placé en Banque au  
taux d'intérêt courant ou sur  
première hypothèque sur des  
biens-fonds dans ce comté rap-  
portant au moins 5% d'intérêt  
par année.

Si les porteurs de dites dé-  
bentures y consentent, la Cor-  
poration pourra à même le  
fonds d'amortissement, en ra-  
cheter autant d'icelles qu'elle  
le trouvera convenable.

La partie du dit Règlement  
No. 26 qui autorisait un em-  
prunt de \$27,000.00 est main-  
tenant abrogé.

Le présent Règlement en-  
trera en force aussitôt qu'il  
aura été approuvé par la majori-  
té en nombre et en valeur des  
électeurs municipaux proprié-  
taires de biens-fonds et par le  
Lieutenant Gouverneur en con-  
seil.

Passé à Ville-Marie le 26  
d'Octobre 1909.

(Signé) J. MAILLARD,  
Secrétaire-Trésorier.  
(Signé) A. E. GUAY,  
Maire.

**AVIS PUBLIC.**  
Province de Québec,  
Municipalité du Village de  
Ville-Marie.

Aux électeurs de la Municipa-  
lité du Village de Ville-  
Marie.

Avis public est par le pré-  
sent donné, par Moi Jules  
Maillard, Secrétaire-Trésorier  
de cette municipalité qu'une  
assemblée des électeurs de cette  
municipalité se tiendra au lieu  
ordinaire des séances, au Palais  
de Justice, lundi le vingt-deux  
de novembre prochain à dix  
heures de l'avant-midi aux  
fins d'approuver ou de désap-  
prouver le Règlement No. 3,  
passé par ce Conseil, le Vingt-  
Six d'Octobre courant, concer-  
nant un emprunt aux fins de  
payer le coût de la construction  
de l'aqueduc de ce Village et  
consolider la dette de cette  
municipalité, duquel règlement  
est ci-dessus reproduite.

Donné sous mon seing à  
Ville-Marie, ce Vingt-Sept  
d'Octobre, mil-neuf-vingt-neuf.

**JULES MAILLARD,**  
Secrétaire-Trésorier.

Je certifie que ce qui précède  
est une vraie copie de l'origi-  
nal déposé à mon bureau.

Ville-Marie, 29 Octobre 1909.

**J. MAILLARD,**  
Secrétaire-Trésorier.